

2023

Rapport annuel



Commission LoRo-Sport NE

Mars 2024

Table des Matières

1.	Mot du Président et de la Secrétaire Générale	2
2.	Schéma du fonctionnement de la Loterie Romande	2
3.	Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE	3
3.1	Processus de décisions.....	4
3.2	Séances internes et externes	4
3.2	Frais de gestion et dépenses totales.....	5
4.	Directives d'attribution et règles d'octroi	5
5.	Soutiens accordés en 2023 :	5
5.1	Evolution des demandes	6
5.2	Soutiens annuels	7
5.3	Soutiens individuels	7
5.4	Manifestations	8
5.5	Soutiens pour du matériel sportif.....	9
5.6	Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales.....	9
5.7	Soutiens pour les Centres Régionaux de Performance (CRP)	9
5.8	Soutiens dits « extraordinaires »	9
5.9	Soutiens refusés	10
6.	Compte et fortune	10
7.	Perspectives 2024	10

1. Mot du Président et de la Secrétaire Générale

L'année 2023 a été marquée par deux projets majeurs qui poursuivent le même objectif général, soit améliorer la qualité des prestations de la Commission de la LoRo-Sport Neuchâtel en faveur de l'ensemble des clubs et associations sportifs du canton.

Dans un souci d'efficacité, le Secrétariat général a été détaché du Service cantonal des sports pour devenir indépendant et occuper des locaux distincts. L'augmentation des activités constatée au cours des dernières années, ainsi que le cahier des charges de la Secrétaire générale ont convaincu la Commission de conclure avec Mme Christine Koch un contrat de travail pour un taux d'occupation à 80%. Le Secrétariat général est aujourd'hui situé dans les locaux de l'espace Coworking de Neuchâtel, dans l'Hôtel des Postes. Cette formule offre toutes les commodités et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

Le second projet d'envergure, conduit par la Secrétaire générale, concerne la mise en place d'une plateforme permettant la digitalisation du traitement de l'ensemble des demandes soumises à la Commission (système Kairos). Elle s'inscrit dans le développement constant du monde numérique. Nous espérons que cette évolution conviendra aux clubs et associations sportifs. Les bénéficiaires pourront, dès 2024, suivre l'évolution de leurs demandes et disposeront d'un historique des dossiers déposés auprès de notre Commission. En effet, l'expérience nous a prouvé que le monde sportif fonctionne essentiellement sur la base du bénévolat, lequel complique parfois le suivi des dossiers et des projets.

Cette année, 404 demandes ont été enregistrées pour un montant total de CHF 2'361'876.- de soutiens versés. 2023 est une année record, au niveau du nombre des demandes de soutien avec notamment 30% d'augmentation pour les demandes liées à l'organisation de manifestations sportives.

La Commission s'est réunie à 4 reprises dans différents lieux du canton à savoir : à la Société d'Escrime de La Chaux-de-Fonds, à la Société Nautique de Neuchâtel, à la Cabane Perrenoud (Club Alpin Suisse) et au Curling Neuchâtel-Sports. Elle a ainsi eu la possibilité de rencontrer les responsables des clubs ainsi que des athlètes afin de mieux comprendre leurs besoins, mais aussi de s'initier aux disciplines sportives concernées. A chaque fois un accueil chaleureux a été réservé à la Commission et nous remercions vivement ces clubs.

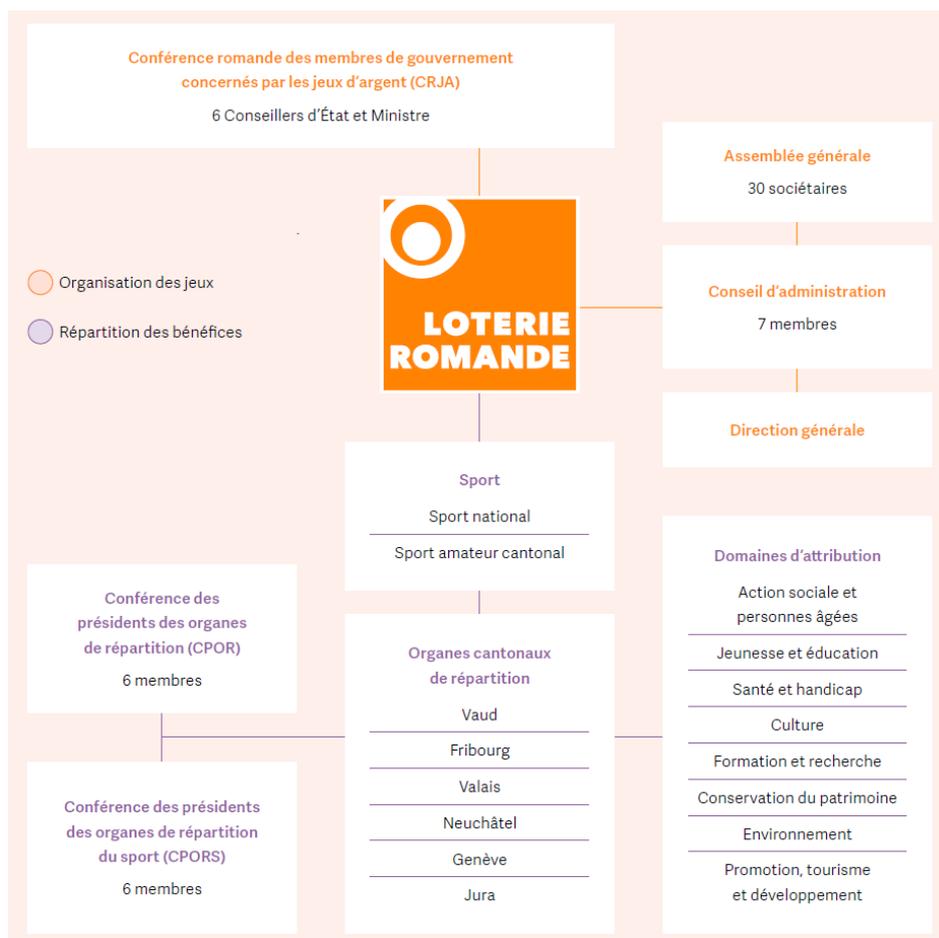
La Commission s'engage avec détermination et bienveillance afin de satisfaire au mieux les demandes des clubs et associations sportifs du canton de Neuchâtel qui offrent une grande diversité d'activités dont profitent aussi bien les athlètes talentueux que celles et ceux qui pratiquent une activité sportive pour leur simple plaisir.

Mais la diversité du sport neuchâtelois ne serait pas ce qu'elle est, sans l'engagement de centaines de bénévoles qui se dévouent sans compter pour assurer le bon fonctionnement des clubs et associations ainsi que de permettre le bon déroulement des nombreuses manifestations. Nous leur exprimons toute notre reconnaissance et sommes heureux que les bénéfices des jeux d'argent contribuent au développement du sport sous toutes ses formes.

2. Schéma du fonctionnement de la Loterie Romande

Les bénéfices de la Loterie Romande sont reversés intégralement aux différents organes de répartition des six cantons romands au prorata de la population et du revenu global brut des jeux par canton. Ainsi, la Commission LoRo-Sport Neuchâtel a reçu, en 2023, CHF 2'485'377.-. Elle gère et redistribue la part neuchâteloise des bénéfices de la Loterie Romande dévolus au sport dans le Canton de Neuchâtel.

La Conférence des Présidents des Organes de Répartition Sport (CPORS), composée des présidents des six organes de répartition romands est, elle, chargée de la distribution de 5% des répartitions cantonales à des projets d'envergure romande.



3. Composition et fonctionnement de la Commission LoRo-Sport NE

La Commission LoRo-Sport NE est composée comme suit :

André Duvillard	Président	
Bertrand Robert	Vice-Président	Membre du Bureau, sports de combat, « spéciaux » et sports de cannes
Brigitte Leitenberg	Commissaire	Membre du Bureau, sports divers, nature et CRP
Maric Laperrouza-Brunner	Commissaire	Sports d'hiver, de vol
Bastien Sandoz	Commissaire	Sports nautiques, deux roues
Orane Suter	Commissaire	Gymnastique, danse, tir, sports de raquettes
Alexis Maire	Commissaire	Sports de force, de balles
Christine Koch	Secrétaire générale	
Sébastien Rytz	Chef du Service cantonal des sports	Membre du Bureau, voix consultative

Au 1^{er} avril 2023, la Secrétaire générale a été engagée à un taux d'activité de 80% par la Commission LoRo-Sport Neuchâtel afin de pouvoir répondre à l'accroissement constant des tâches et activités.

Dans la mesure où le montant versé par la Loterie Romande reste stable, les critères qui guident les divers types de soutien ont été entièrement révisés au cours des deux dernières années.

Ce travail est aujourd'hui pratiquement achevé. La prochaine et dernière étape consistera à réévaluer les critères pour l'octroi des soutiens annuels.

3.1 Processus de décisions

Les commissaires traitent les demandes de soutien qui concernent l'acquisition de matériel et les infrastructures dans leur domaine de compétence. Un montant est alors proposé pour le soutien en fonction des devis reçus, puis il est validé par la Secrétaire générale et le Président. Pour obtenir le soutien, le bénéficiaire doit ensuite transmettre les factures liées à sa demande. Celles-ci sont comparées aux devis présentés au commissaire. Ce dernier propose le montant final qui est validé par la Secrétaire générale et le Président.

Les demandes concernant les manifestations sont traitées directement par la Secrétaire générale qui analyse le budget pour émettre le montant du soutien puis lors de la réception du bilan, l'analyse pour formuler le montant final qui sera versé. Dans les deux cas, les montants sont validés par le Président. Pour une manifestation de grande envergure, le dossier est étudié en séance plénière et le montant est validé par l'ensemble de la Commission.

Quant aux soutiens individuels, la Secrétaire générale analyse les dossiers et propose des montants pour chaque athlète qui sont ensuite discutés et adoptés par l'ensemble des commissaires en séance plénière.

Les soutiens aux Centres régionaux de performance (CRP) sont analysés par une commissaire et la Secrétaire générale. Les propositions de soutiens sont ensuite examinées par l'ensemble de la Commission en séance plénière.

Les soutiens annuels sont traités directement par le commissaire compétent. Les dossiers sont transmis par la Secrétaire générale et le commissaire convoque les clubs, associations cantonales dont il est responsable pour un entretien d'environ 1h. Sur cette base, les montants des soutiens sont proposés par les commissaires. Les montants définitifs sont validés en séance plénière.

Pour les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 10'000.-, une décision de l'ensemble de la Commission est nécessaire. Pour tous les soutiens égaux ou supérieurs à CHF 2'000.-, il appartient au Conseil d'Etat de les approuver trimestriellement.

3.2 Séances internes et externes

La Commission se réunit en séance plénière au moins 4 fois par année afin de traiter les dossiers complexes ainsi que certaines demandes de soutiens particulières, comme mentionné précédemment.

Le Bureau a pour mission de procéder à un examen préalable des dossiers particuliers, en amont des séances plénières. Ses membres se réunissent au minimum avant chaque séance plénière. De plus, de nombreux échanges par e-mail entre le secrétariat, les commissaires ainsi que le Président permettent l'avancée des dossiers.

Le Président et la Secrétaire générale ont rencontré à 2 reprises leurs homologues de l'Organe de Répartition Neuchâtelois de la Loterie Romande (ORNE) afin d'échanger sur divers dossiers et développer des synergies entre les deux commissions. Ainsi, la plateforme de gestion des demandes Kairos a été développée par l'ORNE. Dès lors, la Commission a acquis les codes sources auprès de l'ORNE afin de pouvoir, sur cette base, développer la plateforme digitale qui répond à ses besoins spécifiques.

Le développement de ce projet, conduit par la Secrétaire générale a nécessité de nombreuses séances de travail avec l'entreprise VNV, prestataire de Kairos. L'adaptation et le développement de la plateforme se poursuivra en 2024.

Le Président a rencontré à deux reprises la Cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS). Ces échanges visent à assurer une bonne coordination entre la vision du Département dans le domaine du sport et les activités de la Commission. A cet égard, il convient de souligner qu'elle a été consultée dans le cadre de l'élaboration du concept cantonal du sport.

Le Président, les commissaires ainsi que la Secrétaire générale ont participé à un grand nombre d'événements sportifs, soit spontanément soit sur invitation. Ces représentations permettent d'aller à la rencontre des acteurs du sport neuchâtelois et ainsi de mieux comprendre leurs attentes.

3.2 Frais de gestion et dépenses totales

Les frais de gestion comprennent pour l'essentiel le salaire de la Secrétaire générale, les charges sociales, les assurances, le loyer ainsi que les coûts de l'audit annuel effectué par le Contrôle cantonal des finances. Les commissaires ainsi que le Président reçoivent des indemnités qui représentent un montant total de 44'153.70 CHF. Les coûts totaux de fonctionnement représentent environ 7% des dépenses, à savoir 183'928.- CHF.

Année	Dépenses totales
2016	CHF 2 798 112.00
2017	CHF 2 897 598.00
2018	CHF 2 612 906.00
2019	CHF 2 626 147.00
2020	CHF 3 171 616.00
2021	CHF 2 338 119.00
2022	CHF 2 853 828.00
2023	CHF 2 545 804.00

Un audit financier est réalisé chaque année par le Contrôle Cantonal des Finances conformément à l'art. 6 du RELILJAr.

En 2023, la mise en place du Secrétariat général en dehors de la structure du Service cantonal des sports a occasionné des frais informatiques plus conséquents suite à l'achat du matériel nécessaire au bon fonctionnement de la Commission.

Le loyer des locaux occupés à l'Espace Coworking de Neuchâtel s'élève à CHF 552.50 par mois, ce qui est particulièrement avantageux au vu des prestations offertes et de l'emplacement.

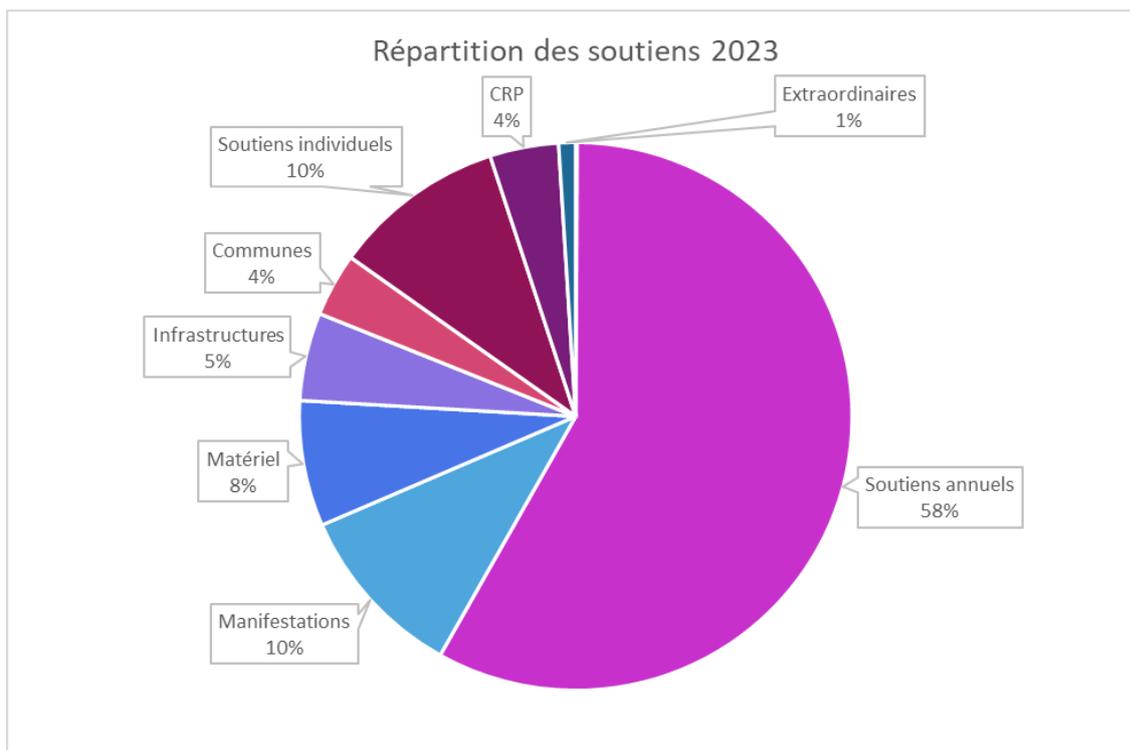
4. Directives d'attribution et règles d'octroi

Afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les bénéficiaires, la Commission a adopté différentes directives qui, dans un souci de transparence, sont publiées sur le site www.lorosportne.ch

5. Soutiens accordés en 2023 :

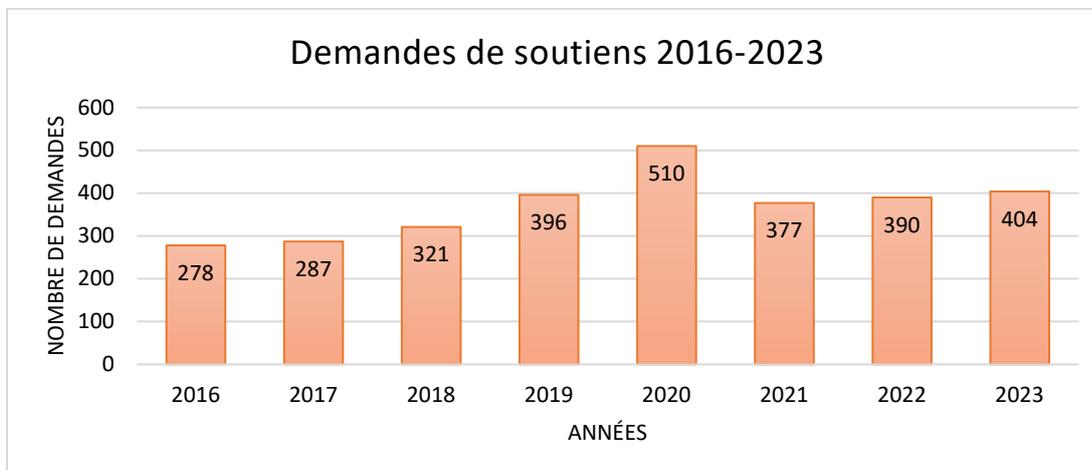
Pour l'année 2023, La Commission LoRo-Sport NE a distribué un montant total de CHF 2'361'876.-. Les montants attribués sont répartis entre différents types de soutiens, à savoir :

1. Soutien aux manifestations
2. Soutien pour l'achat de matériel sportif
3. Soutien pour les infrastructures
4. Soutien pour les athlètes individuels
5. Soutien pour les Centres Régionaux de Performance
6. Soutien annuel pour les associations et clubs.
7. Soutien dit « extraordinaire »
8. Soutien pour les infrastructures communales



5.1 Evolution des demandes

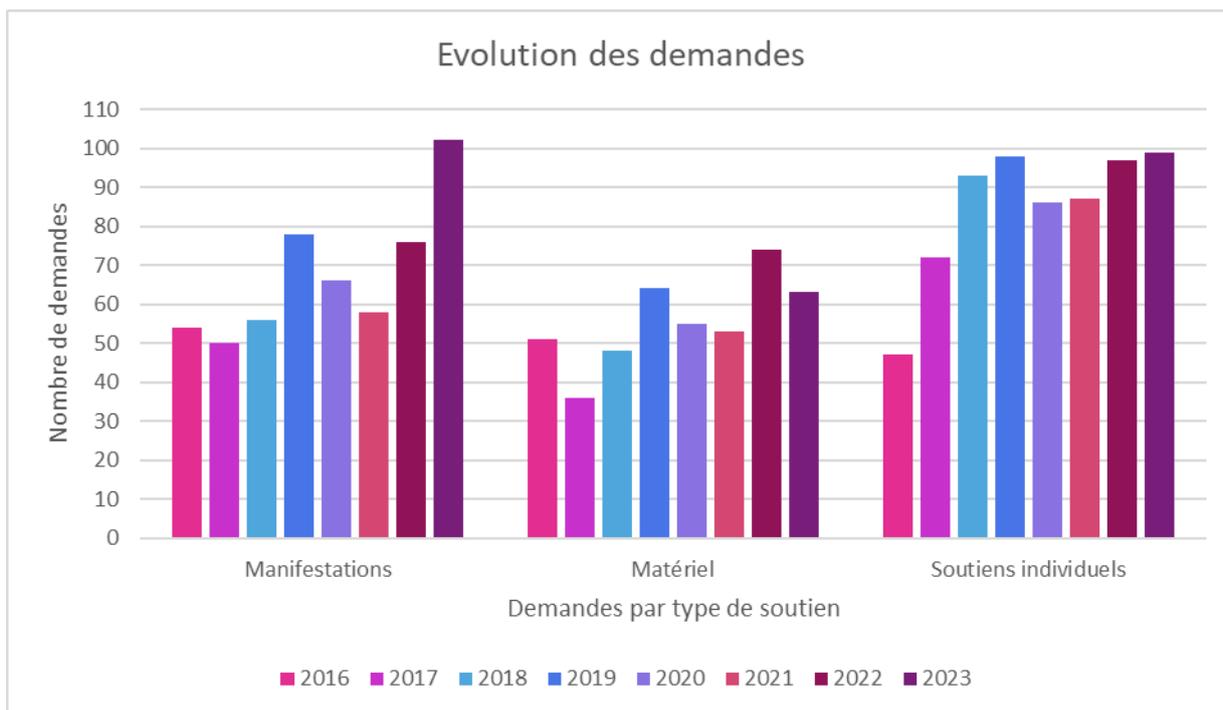
Les demandes de soutien sont en constante augmentation. En 2023, la Commission a reçu 404 demandes, ce qui constitue un record (hors COVID) et une hausse de 44% par rapport à 2016.



Les conditions pour l'octroi de soutien en faveur d'infrastructures sportives ont été révisées. En effet, avant 2022, ce type de soutien englobait les infrastructures propriété des collectivités publiques. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dispositions de la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA) ne les autorisent plus.

Quant aux soutiens dits « extraordinaires », ils intégraient les manifestations de grande envergure (BCN Tour, Final Four de Volleyball, etc.), depuis 2023 ce n'est plus le cas. Ainsi, les soutiens extraordinaires sont réellement dédiés à des projets spécifiques qui sortent de la classification ordinaire.

Trois types de demandes sont analysées plus précisément ci-après : manifestations, matériel et soutiens individuels. L'historique ci-dessous montre l'évolution des demandes pour chacun des domaines de soutien sur les 8 dernières années.



Les montants attribués pour chaque type de soutien se trouvent dans le tableau ci-dessous.

Année	Soutiens annuels	Manifestations	Matériel	Infrastructures	Communes	Soutiens individuels	CRP	Extraordinaires
2016	CHF 1 288 100.00	CHF 66 765.00	CHF 97 885.00			CHF 216 000.00		
2017	CHF 1 368 300.00	CHF 60 430.00	CHF 134 639.00			CHF 270 000.00		
2018	CHF 1 356 800.00	CHF 62 447.00	CHF 79 265.00			CHF 372 500.00		
2019	CHF 1 354 500.00	CHF 80 445.00	CHF 134 269.00			CHF 266 500.00		
2020	CHF 1 307 220.00	CHF 54 544.00	CHF 50 520.00			CHF 229 500.00	CHF 52 000.00	
2021	CHF 1 312 020.00	CHF 34 560.00	CHF 124 005.00			CHF 239 500.00	CHF 129 000.00	
2022	CHF 1 366 000.00	CHF 81 860.00	CHF 163 167.00	CHF 254 537.00	CHF 40 470.00	CHF 240 000.00	CHF 192 000.00	
2023	CHF 1 372 800.00	CHF 244 645.00	CHF 175 395.00	CHF 122 736.00	CHF 88 300.00	CHF 239 500.00	CHF 95 000.00	CHF 23 500.00

5.2 Soutiens annuels

Les soutiens financiers annuels versés aux associations et clubs sportifs, varient en fonction du nombre de membres et de l'activité déployée.

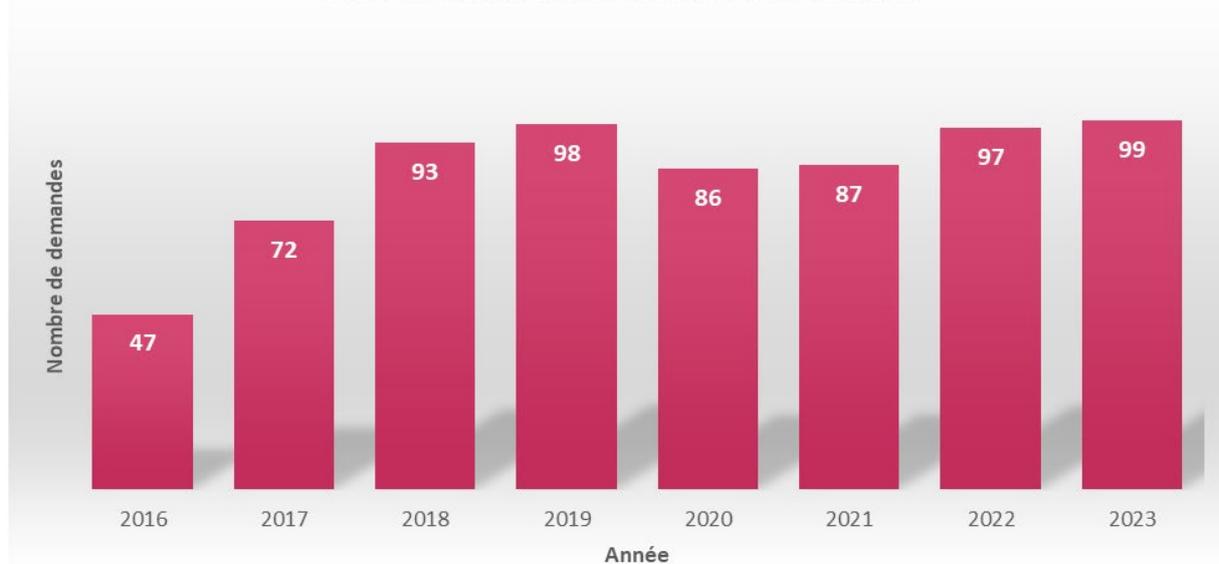
Les bonus liés à l'appartenance aux ligues supérieures pour les sports d'équipe ont été versés en partie directement aux clubs évoluant dans les 3 premières catégories de jeu. Tous les clubs ont été informés qu'à partir de 2024, des demandes en bonne et due forme, devront être formulées directement par eux sans passer par l'association cantonale qui les représente.

5.3 Soutiens individuels

Les soutiens individuels s'adressent à des athlètes de haut niveau, mais aussi et surtout à des espoirs du sport neuchâtelois. Les aides financières accordées se situent dans une fourchette entre CHF 1'000.- et CHF 8'000.- par personne et par année.

Le nombre des demandes reste stable, mais élevé. Il est intéressant de noter qu'en 2013, seules 29 demandes avaient été transmises à la Commission.

Demandes Soutiens Individuels

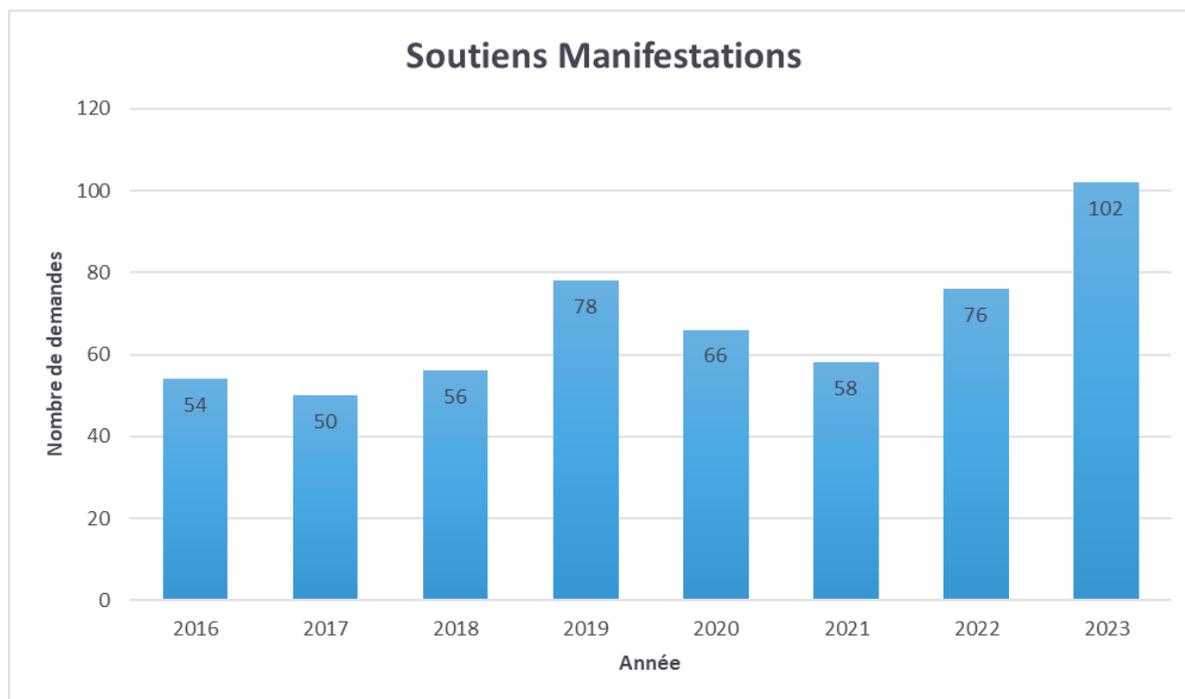


5.4 Manifestations

Pour une raison inexplicable, les demandes pour un soutien financier concernant l'organisation de manifestations ont fortement augmenté en 2023. Les manifestations dites « d'envergure » sont comprises dans cette catégorie alors qu'auparavant elles étaient incluses dans les soutiens dits « extraordinaires ». En 2023, seules 4 manifestations de ce type sont à relever. Les montants versés suivent évidemment cette croissance.

Il est à noter que certaines manifestations ont été traitées par le Fonds d'Aide Cantonal de la Loterie Romande (FAC-LoRo) réduisant ainsi le nombre de demandes et la somme versée.

Année	Sommes Versées
2013	CHF 178 890.00
2014	CHF 156 760.00
2015	CHF 74 060.00
2016	CHF 66 765.00
2017	CHF 60 430.00
2018	CHF 62 447.00
2019	CHF 80 445.00
2020	CHF 54 544.00
2021	CHF 34 560.00
2022	CHF 81 860.00
2023	CHF 244 645.00



5.5 Soutiens pour du matériel sportif

Les demandes pour l'acquisition de matériel sportif varient d'une année à l'autre sans qu'une tendance claire ne se dessine. En 2023, la Commission a décidé que le montant minimum des soutiens se monterait à CHF 200.-. Cependant, après plusieurs demandes pour lesquelles les devis ou les factures n'excédaient pas CHF 200.-, cette règle a été abolie et seul 20% des devis ou des factures (selon le montant le moins élevé des deux) sont octroyés.

On relèvera des soutiens particulièrement importants accordés en 2023 notamment : CHF 12'000.- pour du matériel pour la construction d'une salle de Parkour, CHF 50'000.- pour une dameuse acquise en 2022 par le centre de ski de fond de Sommartel, CHF 21'350.- pour l'achat de matériel en vue de l'aménagement d'une salle d'escalade.

5.6 Soutiens pour les infrastructures et les infrastructures communales

Depuis 2022 les demandes des communes relatives aux infrastructures ont été séparées des celles des clubs. La Commission avait prévu un budget de CHF 500'000.- par année pour les infrastructures communales, or seuls CHF 88'300.- ont été versés en 2023. Les infrastructures appartenant aux clubs ont obtenu des soutiens pour CHF 122'736.-. On notera la place multisports au centre de la Rouvraie à Bevaix pour un montant de CHF 10'250.-. Le club de tennis de Neuchâtel a profité de CHF 44'600.- pour la transformation de deux terrains en terre battue. Le FC Marin-Sports a reçu un premier acompte de CHF 20'000.- pour la rénovation de ses vestiaires.

5.7 Soutiens pour les Centres Régionaux de Performance (CRP)

En 2023, nous avons invité les responsables des CRP afin de leur expliquer notre besoin de recevoir des dossiers plus lisibles. En effet, il est parfois difficile de différencier le CRP du club, rendant ainsi l'analyse des dossiers complexes. 4 dossiers nous sont parvenus et un montant de CHF 95'000.- a été octroyé aux CRP concernés.

5.8 Soutiens dits « extraordinaires »

Les soutiens extraordinaires sont liés désormais à des projets hors catégorie telle que la création d'une équipe féminine de basketball, mais également des soutiens liés au performance de certains clubs ou athlètes. Les montants ci-après ont été approuvés par la Commission :

	Equipe		Individuel			
	Champion suisse ligue A	Champion suisse ligue B	Athlète du club médaillé-e du monde élite	Athlète du club médaillé-e du monde junior	Athlète du club médaillé-e d'Europe elite	Athlète du club médaillé-e d'Europe junior
Bonus	5000.00	3000.00	1500.00	1000.00	800.00	500.00

5.9 Soutiens refusés

73 dossiers ont essuyé un refus et 10 dossiers en cours ont été annulés par le club ou l'association. Les raisons des refus sont variables : les bénéficiaires ne répondent plus, la demande ne correspond pas à des critères sportifs, etc.

6. Compte et fortune

Au 31.12.2023, le solde du compte courant s'élève à CHF 681'928.-, soit une diminution de CHF 35'427.- par rapport à l'année précédente. 2 millions de francs supplémentaires sont toujours bloqués sur un compte spécifique de la Banque Cantonale Neuchâteloise jusqu'en février 2025. Ce montant représente environ un exercice de réserve.

7. Perspectives 2024

La nouvelle plateforme digitale de traitement des demandes « Kairos » sera mise en exploitation dès le 1^{er} janvier 2024. Des formations liées à son utilisation seront proposées aux clubs au cours du premier semestre.

Afin de trouver un équilibre entre les soutiens annuels et les autres types d'aides, les critères appliqués depuis de nombreuses années aux clubs et associations cantonales seront révisés. En effet, l'objectif de la Commission LoRo-Sport NE demeure toujours le même, soit de pouvoir répondre dans la mesure du possible aux attentes des acteurs du sport neuchâtelois et ainsi favoriser son développement que ce soit au niveau du sport élitare comme populaire.